

Ouagadougou, le 03 SEPT 2022

N° 22-00479 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers en Gestion du Patrimoine Culturel, session 2022.**

Ce sont :

CONSEILLERS EN GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL


ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	LOMPO DIAYOMBO	212048x	B17274625	31/12/78
2°	YAGO MARIE LOUISE	238487P	B14807334	02/02/87
3°	BELEMSIGRI GÉRÉMIE	216641L	B12572741	05/04/86
3°	MOSSI HACHIMA AÏDA ZENABOU	238613z	B8461659	23/11/81
5°	OUEDRAOGO PALINGWINDÉ JOEL	303418G	B12690737	29/12/87
5°	NIKIEMA MARCEL	303417T	B16769708	31/12/94
5°	SIDIBE DRISSA	216648B	B9803900	22/02/85
8°	KANSSAMA TAMOU CHARLES	216646P	B12686419	04/06/81
9°	KAMBOU MARC	216644	B13344383	23/05/83
9°	OUEDRAOGO SAÏDOU	203274G	B10643366	25/05/77

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO

Chevalier de l'Ordre National

